



Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement

Distr.  
RESTREINTE

TD/B/EX(15)/R.1/Add.2  
14 avril 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Quinzième réunion directive  
Genève, 20 juin 1997  
Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

DESIGNATION ET CLASSEMENT D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES  
AUX FINS DE L'ARTICLE 77 DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL

Demande présentée par l'International Chromium Development Association  
(ICDA)

Note du secrétariat de la CNUCED

1. Le Secrétaire général de l'International Chromium Development Association (ICDA) a adressé au secrétariat de la CNUCED une communication demandant que le Conseil du commerce et du développement inscrive cette organisation sur la liste visée à l'article 77 de son règlement intérieur.
2. Après avoir examiné les renseignements fournis, le secrétariat estime que, sous réserve de l'assentiment du Bureau du Conseil du commerce et du développement, l'ICDA peut être classée dans la catégorie spéciale, conformément au paragraphe 12 b) de la décision 43 (VII) du Conseil.
3. Le Conseil pourrait se prononcer sur cette demande à sa quinzième réunion directive, eu égard à la recommandation du Bureau.
4. Des renseignements sur l'ICDA sont donnés dans l'annexe.

Le présent document, destiné à renseigner les Etats membres de la CNUCED, fait pour l'instant l'objet d'une distribution restreinte à leur usage exclusif. Il est prévu de lever cette restriction en temps opportun.

## Annexe

### RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR L'INTERNATIONAL CHROMIUM DEVELOPMENT ASSOCIATION

#### Historique

1. Cette organisation a été créée en France en 1984 sous le nom d'Association du chrome. En 1990, elle a fusionné avec le Centre du chrome, installé à Johannesburg, pour devenir l'International Chromium Development Association.

#### Buts et objectifs

2. Selon l'article 2 de ses statuts, l'Association vise principalement à favoriser et à encourager l'expansion et le développement à l'échelle mondiale des utilisations du chrome sous toutes ses formes, par le biais de communications, de forums professionnels et de projets précis de recherche-développement. Elle poursuit en outre les objectifs suivants : communiquer fréquemment et collaborer avec des particuliers et des organismes qui peuvent influencer sur l'utilisation du chrome; recueillir, évaluer et transmettre des informations ayant une incidence sur les perspectives de l'industrie du chrome; offrir à ses membres un cadre se prêtant à des échanges réguliers dans un but commun, éloigné de l'esprit de concurrence; élaborer, encourager, appuyer et entreprendre des travaux de recherche visant à préserver et à développer les utilisations du chrome; engager et soutenir des opérations concrètes qui démontrent les hautes qualités d'efficacité et de probité de ses membres; exécuter d'autres activités directement ou indirectement liées aux tâches ci-dessus, notamment en vue de procurer à l'Association les ressources nécessaires pour promouvoir ses buts et objectifs, sans jamais porter atteinte à son image.

#### Membres

3. L'ICDA comprend des membres ordinaires et des membres associés. Elle compte 41 membres ordinaires dans les pays ci-après : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Belgique, Brésil, Croatie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Inde, Kazakstan, Madagascar, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Soudan, Suède, Turquie et Zimbabwe; et 29 membres associés en Afrique du Sud, en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Chine, aux Etats-Unis d'Amérique, à Hong-kong, en Italie, au Japon, au Luxembourg, au Pakistan, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et en Suisse.

#### Structure

4. L'organe directeur de l'Association est l'Assemblée générale, composée de tous les membres ordinaires. L'Assemblée générale tient chaque année une réunion ordinaire et peut également tenir des réunions extraordinaires. Le Conseil, auquel siègent les représentants de sept membres au minimum et de 15 membres au maximum pour un mandat de deux ans, est responsable de la gestion de l'Association. Le Président et le Président adjoint sont élus

parmi les membres élus du Conseil et font également office de président et de Président adjoint de l'Assemblée générale. Le Conseil désigne un comité chargé des activités de recherche-développement. L'exécution et l'administration des activités de l'Association sont confiées à des responsables rémunérés par l'Association et désignés par le Conseil.

#### Ressources financières

5. Les ressources de l'Association proviennent des cotisations des membres. Leur montant est fixé à 32 220 francs français pour les membres ordinaires et à 26 800 francs français pour les membres associés.

#### Relations avec d'autres organisations

6. L'Association coopère régulièrement avec le Nickel Development Institute, l'Association internationale du molybdène, l'Institut international du manganèse et toutes les associations de développement de l'acier inoxydable dans le monde. Elle a également des contacts avec divers organes internationaux chargés de la réglementation : Union européenne, Centre international de recherche sur le cancer et Organisation mondiale de la santé.

#### Publications

7. L'Association publie une revue trimestrielle (News Bulletin), un bulletin annuel (Statistical Bulletin), le Chromium Industry Directory (octobre 1996) et Chromium File (dont les articles premier et 2 sont consacrés à des questions relatives à la santé et à la sécurité).

#### Liaison

8. La liaison avec la CNUCED sera assurée par le Secrétaire général, Mme Marie-Solange Pollard.

#### Adresse

9. The International Chromium Development Association  
45 rue de Lisbonne  
75008 Paris  
France

Téléphone : (33 1) 40 76 06 89  
Télécopieur : (33 1) 40 76 06 87

10. La langue de travail de l'Association est l'anglais.

-----